

Département de la Lozère

Nombre de membres en exercice : 35

Nombre de membres présents : 25

Nombre de suffrages exprimés : 27

VOTE :

Pour : 27

Contre : 0

Abstentions : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DU LOT AMONT
ET DU BASSIN DU DOURDOU DE CONQUES****DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL N°30/2026**

Date de la convocation du Comité syndical : treize mai deux mille vingt-six

Date de la séance du Comité syndical : vingt mai deux mille vingt-six

Membres présents :

M. Christian BRUGERON, M. David SOULIE, M. Christophe CAYROCHE, M. Franck FONADE, M. Patrick CIPRIANI, M. Noël LAFOURCADE, M. Fabrice VIDAL, M. Rémi ANDRE, M. Serge CHAZALMARTIN, M. Jérémie PIC, M. Jean-Paul ITIER, M. Éric MALHERBE, M. Alain RAYNALDY, Mme. Christine VERLAGUET, M. Alexandre BENEZET, M. Éric PICARD, Mme Nathalie COUSERAN, M. Bernard VALERY, M. Jean-François ALAUX, M. Jean-Pierre COMBAL, M. Léon THEBAULT-MAVIEL, M. Hubert FONTAINE, M. Jean-Paul REMISE, M. Michel CASTANIER, M. Jean-Louis RECOUSSINES

Absent avec procuration : Monique FOURNIER (pouvoir donné à Jean-Paul REMISE), Christian POUGET, (pouvoir donné à Hubert FONTAINE)

Nicolas SALLES (suppléant) pouvoir donné à Jean-Paul ITIER.

Tous les titulaires étant présents, ce pouvoir ne peut être comptabilisé.

Etaient présents à titre consultatif et sans voix délibérative :

M. Sébastien BANCAREL, M. Guillaume CANAR (Syndicat Mixte Lot Dourdou), M. Lionel FABRE (Syndicat Mixte Lot Dourdou), M. Vincent THOMAS (Syndicat mixte Lot Dourdou), M. Lucas SAWOSKO (Syndicat Mixte Lot DOURDOU), Mme. Zoé LEHENAFF (Syndicat Mixte Lot DOURDOU), M Vincent LAPEYRE (Syndicat Mixte Lot DOURDOU), Mme. Lydia ALDEBERT (Syndicat Mixte Lot DOURDOU)

Secrétaire de séance : M. Léon THEBAULT-MAVIEL

OBJET : Administration générale – Élection des autres membres du Bureau

Le Président invite le comité syndical à procéder à l'élection des autres membres du Bureau. Il est rappelé que ces derniers sont élus selon les mêmes modalités que le Président et les Vice-présidents.

16.1 Election du 1^{er} Secrétaire :

Monsieur Éric PICARD demande à l'assemblée s'il y a des candidats en précisant que Monsieur Jérémie PIC délégué titulaire de la Communauté de communes Comtal Lot Truyère lui a indiqué vouloir être candidat. Monsieur Éric PICARD constate qu'il n'y a pas d'autres candidats.

Le résultat de l'élection donne le résultat suivant au 1^{er} tour de scrutin :

Nombre de présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants : 27

Nombre de suffrage déclarés nuls par le bureau (art. L.66 du Code électoral) : 0

Nombre de bulletins blancs (art. L.65 du Code électoral) : 0

Nombre de suffrages exprimés : 27

Majorité absolue : 14

Candidat Jérémie PIC : 27 voix

Le Président déclare M. Jérémie PIC élu 1^{er} Secrétaire du Syndicat Mixte Lot Dourdou.

Paraphe :

E.P.

page n°- 60

16.2 Election du 2^{ème} Secrétaire :

Monsieur **Éric PICARD** demande à l'assemblée s'il y a des candidats. Monsieur **Alain RAYNALDY** délégué titulaire de la Communauté de communes Randon Margeride est candidat. Monsieur **Éric PICARD** constate qu'il n'y a pas d'autres candidats.

Le résultat de l'élection donne le résultat suivant au 1^{er} tour de scrutin :
Nombre de présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
Nombre de votants : 25
Nombre de suffrage déclarés nuls par le bureau (art. L.66 du Code électoral) : 0
Nombre de bulletins blancs (art. L.65 du Code électoral) : 0
Nombre de suffrages exprimés : 27
Majorité absolue : 14
Candidat **Alain RAYNALDY** : 27 voix

Le Président déclare M. **Alain RAYNALDY** élu 2^{ème} Secrétaire du Syndicat Mixte Lot Dourdou.

M. **Alain RAYNALDY** remercie les délégués de leur confiance.

16.3 Election du 3^{ème} Secrétaire :

Monsieur **Éric PICARD** demande à l'assemblée s'il y a des candidats. Monsieur **Léon THEBAULT-MAVIEL** délégué titulaire de la Communauté de communes Conques Marcillac est candidat. Monsieur **Éric PICARD** constate qu'il n'y a pas d'autres candidats.

Le résultat de l'élection donne le résultat suivant au 1^{er} tour de scrutin :
Nombre de présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
Nombre de votants : 25
Nombre de suffrage déclarés nuls par le bureau (art. L.66 du Code électoral) : 0
Nombre de bulletins blancs (art. L.65 du Code électoral) : 0
Nombre de suffrages exprimés : 27
Majorité absolue : 14
Candidat **Léon THEBAULT-MAVIEL** : 27 voix

Le Président déclare M. **Léon THEBAULT-MAVIEL** élu 3^{ème} Secrétaire du Syndicat Mixte Lot Dourdou.

M. **Léon THEBAULT-MAVIEL** remercie les délégués de leur confiance.

16.4 Election du 4^{ème} Secrétaire :

Monsieur **Éric PICARD** demande à l'assemblée s'il y a des candidats en précisant que Monsieur **Fabrice VIDAL** délégué titulaire de la Communauté de communes Aubrac Lot Causses Tarn lui a indiqué être candidat. Monsieur **Éric PICARD** constate qu'il n'y a pas d'autres candidats.

Le résultat de l'élection donne le résultat suivant au 1^{er} tour de scrutin :
Nombre de présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
Nombre de votants : 25

Paraphe : 

Nombre de suffrage déclarés nuls par le bureau (art. L.66 du Code électoral) : 0
Nombre de bulletins blancs (art. L.65 du Code électoral) : 0
Nombre de suffrages exprimés : 27
Majorité absolue : 14
Candidat Fabrice **VIDAL** : 27 voix

Le Président déclare M. Fabrice **VIDAL** élu 4^{ème} Secrétaire du Syndicat Mixte Lot Dourdou.

16.3 Election du 5^{ème} Secrétaire :

Monsieur **Éric PICARD** demande à l'assemblée s'il y a des candidats. Madame Christine **VERLAGUET** déléguée titulaire de la Communauté de communes des Causses à l'Aubrac est candidate. Monsieur **Éric PICARD** constate qu'il n'y a pas d'autres candidats.

Le résultat de l'élection donne le résultat suivant au 1^{er} tour de scrutin :
Nombre de présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
Nombre de votants : 25
Nombre de suffrage déclarés nuls par le bureau (art. L.66 du Code électoral) : 0
Nombre de bulletins blancs (art. L.65 du Code électoral) : 0
Nombre de suffrages exprimés : 27
Majorité absolue : 14
Candidate Christine **VERLAGUET** : 27 voix

Le Président déclare Mme Christine **VERLAGUET** élue 5^{ème} Secrétaire du Syndicat Mixte Lot Dourdou.

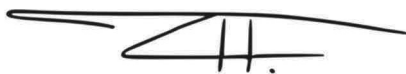
Mme Christine **VERLAGUET** remercie les délégués de leur confiance.

La présente délibération sera affichée au siège social du Syndicat mixte, publiée au recueil des actes administratifs du Syndicat mixte et transmise à Madame la Préfète de la Lozère.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la date d'accomplissement des mesures de publicité.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture, le

Le Secrétaire de séance,

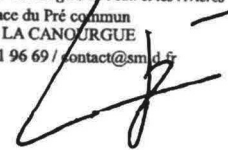


Léon **THEBAULT-MAVIEL**

Pour extrait conforme
Fait et publié à La Canourgue le

SYNDICAT MIXTE LOT DOURDOU
L'action publique pour les usagers de l'eau et les rivières
25 place du Pré commun
48500 LA CANOURGUE
Tél. 04 66 31 96 69 / contact@smld.fr

Le Président,



Éric PICARD